

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 juin à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne-Marie, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

GARCIA Gérard à FUERTES Victor.
BARRAU Sylvie à IMBERNON Marie.
DELBOSC Jean-Pierre à CABROL Christian.

Absente excusée : FERAL Sophie.

Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin.

Date remise convocation et affichage
25/05/2024

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

N° 2024-026 Convention de partenariat EPCC Narbo via / Maison de la Clape/ Commune de Vinassan / Grand Narbonne.

Le Maire,

- Rappelle que la Maison de la Clape est une association qui valorise et diffuse les connaissances autour du paysage et des ressources naturelles du massif de la Clape.

Elle présente dans son espace ouvert au public un dispositif constitué d'une maquette blanche en relief et de deux films reconstituant l'évolution du paysage Narbonnais, son littoral, ses massifs depuis les temps historiques à nos jours.

- Narbo via est un EPCC qui regroupe 3 sites : le musée Narbo via, les galeries souterraines de l'horreum en centre ville et le site musée Amphoralis à Sallèles d'Aude.

Le projet scientifique et culturel de Narbo Via a l'ambition de faire un musée vivant, ouvert à tous.

- Présente la convention qui a pour cadre l'exposition Escale en Méditerranée romaine. Les Ports Antiques de Narbonne, qui se tiendra au musée Narbo via du 13 juin 2024 au 05 janvier 2025.

La convention a pour objet de définir les conditions de diffusion d'un extrait du film « L'odyssée de la Narbonnaise » projeté à la Maison de la Clape, au sein de l'exposition précitée.

- Précise que la convention dans ses articles 2,3 mentionne les obligations de chacune des parties.
- Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la convention de partenariat entre Narbo via, Maison de la Clape, Commune de Vinassan, Grand Narbonne pour l'exposition Escale en Méditerranée. Les Ports Antiques de Narbonne.
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Didier ALDEBERT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- le recours administratif gracieux auprès de la commune
- le recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier